

**#noupapdòmi**\_\_\_\_\_

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE  
DE L'AGENDA POLITIQUE  
POUR UN RETOUR À L'ORDRE  
DÉMOCRATIQUE ET CONSTITUTIONNEL**

---

**MARS 2021**

## I. CONTEXTE

Depuis la révélation au grand jour du scandale de la dilapidation des fonds PetroCaribe suivies des mobilisations populaires en vue d'exiger la reddition de comptes, le pays vit une période de troubles sociaux et politiques qui hypothèquent son développement et l'avenir de millions d'haïtiens. Cette crise s'aggrave par une mauvaise gouvernance, l'incapacité du pouvoir en place d'adresser les problèmes de la population et le démantèlement des mécanismes et institutions de contrôle devant combattre la corruption, jouer le rôle de contrepouvoir et défendre le maintien du régime démocratique défini par la Constitution de 1987.

Cet imbroglio politico-juridique s'empire progressivement et conduit à un État de non-droit et un gouvernement autocratique qui met en veilleuse l'ordre constitutionnel et fait sauter tous les verrous institutionnels prévus par la Constitution. Depuis le 7 février 2021, le gouvernement est illégal et dirige de facto par décret au mépris des prescrits de la Constitution et des protestations des forces vives de la société, et a enclenché un processus de changement de la charte fondamentale du pays.

Pour faire face aux problèmes d'impunité, de corruption et d'injustice sociale et à la faveur du vaste mouvement de protestation contre la dilapidation des fonds Petrocaribe (#KotKòbPet-woKaribea), Noupapdòmi a formulé des exigences pour la mise en place d'un gouvernement de rupture. Ces exigences faciliteront le retour à un ordre constitutionnel où toutes les institutions démocratiques fonctionnent normalement les autorités sont régulièrement élues. Ces orientations sont contenues dans le document « Egzijans Ripti 4R », issu d'un large processus de consultation de différents secteurs de la société civile et des acteurs politiques.

## II. CONSTAT

Cette proposition de Noupapdòmi part du constat du non-respect des échéances électorales prévues par la Constitution qui a amené à un dysfonctionnement des institutions démocratiques (parlement, collectivités territoriales, etc.) et par conséquent, à un affaiblissement du pouvoir judiciaire. Il s'agit de toute évidence d'une stratégie sciemment calculée et mise en place pour permettre à l'exécutif, en l'absence de ces institutions, d'avoir les coudées franches pour diriger sans contrepouvoir. De fait, le gouvernement dirige par décret et prend des décisions portant atteinte aux libertés individuelles et publiques des citoyens, des groupes et partis politiques. Entre temps, la situation socio-économique et politique ne cesse de se dégrader et se caractérise entre autres par :

1. Plusieurs massacres impunis perpétrés dans les quartiers défavorisés documentés par des organisations de défense des droits humains tant nationales qu'internationales ;
2. L'instrumentalisation de la PNH à des fins de politique politicienne, la quasi-suppression des espaces de jouissance des libertés individuelles sous différentes formes : droit de manifester dans la paix, droit de s'exprimer librement et sans crainte ;
3. La banalisation et l'institutionnalisation de la corruption qui n'est ni prévenue ni sanctionnée ;
4. L'insécurité grandissante et l'augmentation des kidnappings mettant en péril les droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à la libre circulation des citoyens.

5. La précarité croissante menaçant au moins 4,2 millions d'Haïtiens de famine, manifestée par la dépréciation de la gourde, la chute des investissements et un taux croissance du PIB latent.

Fort de ces considérations, Noupapdòmi prône un retour à un régime démocratique et constitutionnel. Pour y arriver, il est nécessaire de trouver une formule consensuelle en vue de mettre en place des mécanismes de contrôle devant compenser l'absence du parlement et la nécessité d'organiser des élections libres, crédibles, honnêtes, inclusives et transparentes favorisant l'émergence d'une classe politique à la hauteur des exigences des mouvements populaires des dernières années. La mise en place d'un gouvernement d'exception et de rupture capable d'assurer la rupture d'avec les pratiques incriminées ci-dessus est la démarche recommandée.

### **III. LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION**

Considérant le contexte actuel dans ses composantes structurelles et conjoncturelles, le gouvernement d'exception doit être inclusif et jouir de la confiance des principaux acteurs de la vie nationale. Il aura un mandat de 3 ans au cours duquel il poursuivra les 4 objectifs suivants :

- Rétablir un climat de sécurité et de paix propice à la bonne marche des institutions et au fonctionnement normal des citoyens par le démantèlement des gangs dans les quartiers précaires ;
- Poser des bases pour un retour progressif à la normalisation de la vie économique du pays à travers l'amélioration du climat des affaires et la mise en place de mécanismes devant faciliter la création d'emploi ;
- Poser le fondement des actions de rupture avec les mauvaises pratiques traditionnelles de corruption, d'impunité et de népotisme à travers la modernisation des pratiques et des mécanismes d'attribution de marchés publics, l'amélioration de l'accès à l'information du public, la mise en place de mécanismes de reddition de compte, etc.
- Rétablir l'ordre constitutionnel à travers l'organisation d'élections libres, crédibles, honnêtes, inclusives et transparentes devant concourir à la mise en place des institutions démocratiques.

### **IV. CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION**

Face à cette situation où les réponses institutionnelles prévues par la Constitution de 1987 sont impossibles à mettre en œuvre, nous prônons un consensus devant conduire à l'établissement d'un cadre démocratique de gouvernance pour le retour à l'ordre constitutionnel et à un État de

droit. À cet effet, Noupapdòmi propose la mise en place d'un Gouvernement d'Exception et de Rupture articulée autour de quatre (4) piliers, les 4R: **Rupture, Redressement, Réorientation, et Rigueur.**

**Rupture :** Le Gouvernement d'Exception devra rompre d'avec toutes les vieilles pratiques, les choix politiques et économiques qui minent la cohésion sociale et alimentent l'instabilité ;

**Redressement :** Le Gouvernement d'Exception doit jeter les bases pour faciliter la restructuration et la modernisation des institutions publiques et étatiques pour une administration publique forte dont le principal leitmotiv est la quête permanente de résultats et la satisfaction de la population :

**Rigueur :** Le Gouvernement d'Exception fera preuve de rigueur et de discipline pour une gestion pragmatique, rationnelle et efficace des ressources de l'État;

**Réorientation :** Le Gouvernement d'Exception devra initier le virage vers une gouvernance démocratique à travers la définition d'une vision claire et d'une orientation stratégique de ses actions.

## V. RESPONSABILITÉS ET STRUCTURE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE

Noupapdòmi prône un gouvernement d'exception et de rupture qui renforce et consolide les acquis démocratiques par une gestion rationnelle des ressources et des moyens. Un gouvernement issu d'un consensus entre les acteurs clés et ayant à sa tête un Président, un Premier Ministre, et un cabinet de 12 à 15 ministères au maximum, devra permettre d'entamer cette rupture et faire renaître l'espoir chez les Haïtiens.

La rationalisation des ressources passe, entre autres, par une politique de réorganisation et de restructuration de la fonction publique. Pour s'en assurer et en lien avec les objectifs de la gouvernance de rupture, il est prévu de supprimer les postes non essentiels. En outre, la constitution du Gouvernement d'Exception, sera assujettie à un ensemble de critères. Ainsi :

- Les membres du Gouvernement et ceux devant servir l'État à d'autres postes de responsabilité doivent remplir les conditions légales pour occuper leur fonction. Entre autres, ils devront effectuer leurs déclarations de patrimoine et d'impôts ;
- Le Gouvernement d'Exception devra s'engager à procéder à un état des lieux et un audit général de l'administration publique, les organismes et institutions autonomes. À cela s'ajoutera une évaluation organisationnelle ou une étude situationnelle de toutes les institutions en particulier celles qui ont eu à gérer les finances publiques ;

- La question relative à l'équité de genre sera promue par le Gouvernement d'Exception qui devra appliquer un quota de 50% sans préjudice des questions de compétence et d'honnêteté ;
- Chaque personne faisant partie du Gouvernement d'Exception devra s'engager à respecter les obligations de transparence et de reddition de comptes et à garantir publiquement l'accès à l'information de la population ;
- Une instance de contrôle du Gouvernement d'Exception sera mise en place ;
- Une analyse des différents travaux sur les amendements ainsi que la modification de la Constitution doit aboutir à une proposition à soumettre à la prochaine législature encore pour faciliter la rupture.

## **VI. NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE :**

Le Gouvernement d'Exception et de Rupture doit être représentatif des principaux secteurs impliqués dans la vie sociale et politique en Haïti. Sa nomination se fera par consensus entre les principaux acteurs de la société civile et des partis politiques. Les membres du gouvernement doivent être en conformité avec les exigences énoncées dans la section 5 de ce document. À cet effet, leurs dossiers doivent être l'objet d'une analyse minutieuse pour s'assurer de leur éligibilité au regard des prescrits de la Constitution de 1987 et des grandes orientations du Gouvernement d'Exception. À chaque ministère sera soumise une feuille de route avec des résultats précis à fournir durant la période d'exception (3 ans).

## **VII. MÉCANISME PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION ET DE RUPTURE**

Pour la nomination du Gouvernement d'Exception, NPD propose que la commission qui travaille actuellement sur une sortie de crise se donne pour tâche, entre autres, de trouver un consensus avec les acteurs politiques et la société civile dans ses différentes composantes pour trouver aussi rapidement que possible le juge de la Cour de Cassation qui puisse être le Président de cette période d'exception. Cela doit se faire avant le départ de Jovenel Moïse pour éviter au pays un vide présidentiel réel.

Au cours de ce processus le Prétendant qui sera finalement désigné doit prendre l'engagement de respecter scrupuleusement la feuille de route qui lui sera soumise et de prendre le recul nécessaire pour permettre au Premier Ministre qui sera désigné de diriger pleinement l'action gouvernementale. Ce Président devra comprendre qu'il n'avait jamais eu de programme, qu'il n'avait jamais fait de campagne, qu'il n'avait jamais eu d'électorat, et que sa fonction conjoncturelle et exceptionnelle se rapporte uniquement à la feuille de route et aux prescrits de la constitution de la République.

Aussitôt le Président désigné, il prêtera serment par devant la Cour de Cassation avec l'engagement de respecter la constitution et le même jour prendra un arrêté habilitant le comité de sortie de crise à constituer dans un délai ne dépassant pas 5 jours un Conseil d'implémentation de 11 personnes provenant de 11 secteurs (voir liste ci-dessous). Aussitôt les personnes désignées, leurs noms sont soumis au Président de la République qui publie un arrêté portant constitution du Conseil d'implémentation avec ses prérogatives. Les 11 membres du Conseil seront installés et prêteront le serment de s'acquitter de leurs missions avec compétence, intégrité, patriotisme, et bonne foi, au regard de la constitution et de la feuille de route. Une fois cette étape franchie, le comité de sortie de crise devient caduc. Le Conseil aura un maximum de 5 jours pour trouver un Premier Ministre et veiller à la formation du gouvernement.

La structure appelée, dans un premier temps, Conseil d'implémentation des mécanismes de formation du gouvernement d'exception et de rupture et, dans un second temps, Organe de contrôle du Gouvernement d'Exception et de Rupture, devra être le fruit d'une large participation des acteurs de la vie nationale. Pour jouir d'une certaine représentativité le conseil devra impliquer le secteur politique dans le choix du Premier Ministre en prenant toutes les précautions nécessaires et en appliquant des critères rigoureux.

Nous proposons que le Conseil soit composé de 11 personnalités ayant les mêmes qualités et caractéristiques que celles qui sont appelées à servir le pays au sein du gouvernement d'exception et de rupture. Ces 11 personnes seront proposées par 11 secteurs différents selon une formule qui permettra de respecter la parité femmes – hommes plus une personne.

## VII. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT D'EXCEPTION

En l'absence d'un parlement, les actions du Gouvernement d'Exception et de Rupture seront soumises au contrôle du Conseil d'Implémentation qui, une fois le gouvernement constitué, sera converti en Organe de Contrôle dont le mandat est de :

- Participer à la préparation des feuilles de route de chaque ministère (du gouvernement) à travers une collaboration harmonieuse entre le Président de la République et le Chef du gouvernement quant à leur compréhension de la mission du gouvernement d'exception et les membres du conseil d'implémentation.

- Veiller au respect des exigences et critères de la feuille de route au moment de la formation du gouvernement d'exception et de rupture par le Président et le Premier Ministre en suivant le mécanisme établi et accepté par les parties prenantes
- Monitorer et évaluer les actions du gouvernement dans une démarche de transparence en relation avec la mission du Gouvernement d'Exception.
- Informer la population sur une base régulière (rapport trimestriel) sur l'état de progression des actions du gouvernement conformément aux résultats escomptés.

Par ailleurs dans ses attributions d'organe de contrôle, le Conseil réalisera des rapports réguliers (trimestriels) sur le fonctionnement du gouvernement. Il procédera à une évaluation de l'action gouvernementale au regard de la feuille de route sur une base semestrielle. Aux termes de cette évaluation, des recommandations (incluant la nécessité ou non de procéder au renvoi du gouvernement dans sa totalité ou en partie) seront formulées et soumises aux différents secteurs qui ont participé à l'accord ayant abouti à la formation du gouvernement. Toute recommandation de l'Organe de Contrôle proposant le renvoi du gouvernement et son postérieur remplacement devra faire l'objet du même consensus qui a prévalu à sa formation.

De plus, l'organe de contrôle, dans sa mission de contrôle, travaillera en étroite collaboration avec les institutions régaliennes dont la cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le tiers du Sénat de la République, l'UCREF, l'ULCC, le CSPJ, et toutes autres institutions auxquelles la loi et la constitution de la République confèrent un droit ou regard de contrôle de l'action gouvernementale. Pour choisir ces 11 secteurs clés nous proposons de nous inspirer de l'esprit de l'article 289 de la constitution 1987. Ainsi, nous suggérons que les 11 entités ou secteurs suivants soient choisies pour proposer une personnalité répondant aux critères et caractéristiques exigés :

1. **Secteur des droits humains**
2. **Secteur Petro challenger**
3. **Secteur des Handicapés**
4. **Secteur des syndicats**
5. **Secteur catholique**
6. **Secteur protestant**
7. **Secteur du vodou**
8. **Secteur de la diaspora**
9. **Secteur du mouvement des paysans**
10. **Secteur de la défense des droits des femmes**
11. **Mouvement populaire**

P.S. : S'il s'avère que l'un des secteurs pré-cités approuve le processus, mais choisit de ne pas intégrer le conseil pour des raisons connues ou non il sera remplacé par un autre secteur de la société.

Le Conseil d'implémentation des mécanismes de formation du gouvernement d'exception et de rupture aura pour mission de :

- Veiller au respect des exigences et critères de la feuille de route au moment de la formation du gouvernement d'exception et de rupture par le Président et le Premier Ministre en suivant le mécanisme établi et accepté par les parties prenantes
- Participer à la préparation des feuilles de route de chaque ministère (du gouvernement) à travers une collaboration harmonieuse entre le Président de la République et le Chef du gouvernement quant à leur compréhension de la mission du gouvernement d'exception et les membres du conseil d'implémentation

Ces 11 membres se partageront les tâches en fonction de leurs compétences. Ils pourront être assistés d'un personnel de soutien très limité conformément aux principes de rigueur et de rationalisation des ressources prônés dans le cadre de la gouvernance de rupture.



# #noupapdòmi

 [noupapdomi.org](http://noupapdomi.org)  [kontak@noupapdomi.org](mailto:kontak@noupapdomi.org)    [@noupapdomiht](https://www.instagram.com/noupapdomiht)